Φ LEÇON n°11	PEUT-IL ÊTRE JUSTE DE DÉSOBÉIR AUX LOIS ?					
Plan de la leçon	Introduction (problème) : Le droit est-il toujours conforme à la morale ? 1. Obligation et contrainte : Obéir, est-ce être libre ? 2. Obéissance et soumission : Sommes-nous soumis à la loi ? Conclusion : Peut-on ou non désobéir à la loi ?					
Perspectives	2. La morale et la politique					
NOTIONS PRINCIPALES	LE DEVOIR, LA JUSTICE, LA LIBERTÉ					
Notions secondaires	L'État					
Repères conceptuels	Obligation / Contrainte					
Auteurs étudiés	JJ. Rousseau, J. Rawls, Alain, Sophocle					
Travaux	- Reprendre dans un carnet les définitions du cours à retenir Écrire une courte synthèse de la leçon lorsqu'elle est terminée (vous pourrez être interrogés au début de la leçon suivante): Qu'est-ce que j'ai retenu? (Je note les idées-clés que je retiens de la leçon, les thèses des auteurs ou les questions qu'ils posent) - Évaluation: contrôle de connaissances (1h).					

Introduction (problème): Le droit est-il toujours conforme à la morale?

Analyse de la question "Peut-il être juste de désobéir aux lois?"

- Dans cette question, les "lois" sont celles qui gouvernent et encadrent les sociétés. Nous sommes donc dans le domaine du Droit, de la légalité.
- "Juste" est à prendre au sens moral : légitime, conforme à nos principes moraux.
- Nous nous demandons donc s'il peut être moralement justifié de désobéir aux règles de droit.
- Cette question pose un problème évident :
 - En général, nous considérons qu'il est juste d'obéir aux lois de son pays, car (1) elles permettent à notre société d'être ordonnée, de fonctionner, et (2) tout le monde obéit (égalité face à la loi).
 - Mais il y a des situations dans lesquelles les lois (le domaine de la légalité) ne nous paraissent pas justes (le domaine de la légitimité). Par exemple : l'ordre de dénoncer des Juifs dans le régime de Vichy. Dans ce cas, doit-on y désobéir au nom de la morale, ou au contraire doit-on obéir et mettre de côté ses principes moraux afin de préserver l'ordre social ?

Légal et légitime

La morale est le domaine du légitime, la loi du légal. Parfois, le légal et le légitime coïncident, et parfois ils s'opposent.

- Un acte peut être à la fois illégal (aux yeux du droit) et illégitime (aux yeux de la morale). Exemple : le meurtre.
- Un acte peut être légal mais considéré par certaines morales comme illégitime. Exemple : adultère, peine de mort, etc.
- Un acte peut être illégal mais considéré comme légitime par certaines morales. Exemple : avortement, euthanasie, etc.

1. Obligation et contrainte : Obéir, est-ce être libre ?

Est-ce que les lois nous contraignent, nous soumettent? Jusqu'à quel point sommes-nous libres face aux lois morales et face aux règles de droit? Pour répondre à cette question, il faut distinguer l'**obligation** de la **contrainte**.

- Une **obligation** repose sur le sentiment intérieur du devoir moral (je *dois* faire cela). Je peux y *obéir*, mais aussi y désobéir (en en assumant les conséquences : sanction morale, punition, voire mauvaise conscience). Les règles morales et les règles de droit sont des obligations.
- La **contrainte** repose sur un rapport de force : je me *soumets* à une contrainte que je ne peux pas contourner (cette contrainte peut être naturelle : je me soumets par exemple à la loi de la gravité ; mais aussi humaine : je me soumets à la menace d'une arme).

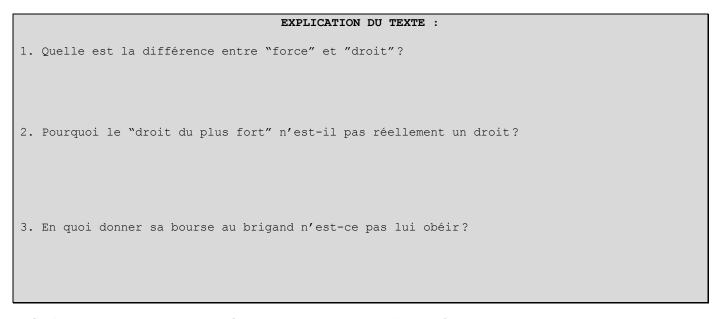
La contrainte peut être exercée par quelqu'un de plus fort que nous (on parle alors de "droit" du plus fort, terme paradoxal), alors que l'obligation dépend de notre acceptation, de notre volonté, de notre choix libre et conscient. **Nous obéissons à une obligation, nous nous soumettons à une contrainte**.

Le droit et la morale	Le "droit" du plus fort					
Obligation	Contrainte					
=> Obéissance	=> Soumission					

Jean-Jacques Rousseau, Du contrat social (1762)

Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit, et l'obéissance en devoir. De là le droit du plus fort ; droit pris ironiquement en apparence, et réellement établi en principe. Mais ne nous expliquera-t-on jamais ce mot ? La force est une puissance physique ; je ne vois point quelle moralité peut résulter de ses effets. Céder à la force est un acte de nécessité, non de volonté ; c'est tout au plus un acte de prudence. En quel sens pourra-ce être un devoir ? (...)

Qu'un brigand me surprenne au coin d'un bois, non seulement il faut par force donner la bourse, mais quand je pourrais la soustraire, suis-je en conscience obligé de la donner? Car, enfin, le pistolet qu'il tient est une puissance.



2. Obéissance et soumission : Sommes-nous soumis à la loi ?

Remarque : le Droit exerce tout de même une forme de contrainte (par la force coercitive de la police et la menace de sanctions pénales), mais sans que cela implique une vraie soumission.

- Dans un régime démocratique, cette contrainte prend la forme d'une obligation morale : nous pouvons obéir ou désobéir à la loi, en sachant ce que nous risquons.
- Dans un régime tyrannique (dictature), la violence et l'arbitraire, les risques de torture ou d'exécution soumettent les membres de la société, qui n'ont pas le choix entre obéir et désobéir.

Il y a donc deux manières de s'opposer à la loi, différentes selon que l'on vive dans un "État de droit" ou dans une dictature :

- Dans une dictature, la seule manière de s'opposer à la loi est **l'insoumission** (une révolution, par exemple). Il s'agit de vaincre la contrainte en devenant plus fort que le pouvoir (ce renversement du rapport de force peut se faire par les armes mais aussi par la résistance non-violente, comme l'a théorisé et pratiqué Gandhi).
- Dans une démocratie, une place à la contestation est donnée (grèves, manifestations). Et la **désobéissance civile** est une manière de s'opposer à des lois injustes lorsque les grèves et manifestations ne sont pas entendues.

QU'EST-CE QUE LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE?

La désobéissance civile est le fait de désobéir publiquement à une loi, non pour renverser un gouvernement, mais pour tenter de l'obliger à changer cette loi. Cette désobéissance se fait au nom de la justice morale (le *légatime*), lorsqu'on considère que la loi (le *légat*), ne correspond pas aux principes moraux de la majorité des citoyens.

Le premier à avoir parlé de désobéissance civile est le philosophe **David Thoreau**. En 1846, il refuse de payer un impôt à l'État américain pour protester contre l'esclavagisme en vigueur dans le sud des États-Unis. Il passera une nuit en prison. Il théorise ensuite son geste dans son livre "*La désobéissance civile*".

En France, en 1971, des femmes publient la "Manifeste des 343" dans lequel elles affirment publiquement avoir désobéi à la loi en avortant. Le but est de montrer que la loi française (qui interdisait alors l'avortement), est en contradiction avec la morale de la majorité des femmes, qui avortent clandestinement. C'est finalement une députée française (Simone Veil), en 1974, qui fait voter une loi légalisant l'avortement.

On peut donc conclure que **l'obéissance implique la liberté** : nous obéissons parce que nous avons la liberté de désobéir, et il y a donc une forme de volonté dans l'obéissance. À l'inverse, la soumission est une contrainte : nous nous soumettons parce que nous n'avons pas d'autre choix.

John Rawls, "De la désobéissance civile" (Théorie de la justice, 1971)

- #1 La désobéissance civile peut, tout d'abord, être définie comme un acte public, non violent, décidé en conscience, mais politique, contraire à la loi et accompli le plus souvent pour amener à un changement dans la loi ou bien dans la politique du gouvernement. En agissant ainsi, on s'adresse au sens de la justice de la majorité de la communauté et on déclare que, selon son opinion mûrement réfléchie, les principes de la coopération sociale entre des êtres libres et égaux ne sont pas actuellement respectés. (...)
- #2 La désobéissance civile est un acte politique, pas seulement au sens où elle vise la majorité qui a le pouvoir politique, mais parce qu'elle est guidée et justifiée par des principes politiques, c'est-à-dire par les principes de la justice qui gouvernent la constitution et, d'une manière générale, les institutions de la société. Pour justifier la désobéissance civile, on ne fait pas appel aux principes de la moralité personnelle ou à des doctrines religieuses, même s'ils peuvent coïncider avec les revendications et les soutenir; et il va sans dire que la désobéissance civile ne peut être fondée seulement sur des intérêts de groupe ou sur ceux d'un individu. Au contraire, on recourt à la conception commune de la justice qui sous-tend l'ordre politique. (...)
- #3 En outre, la désobéissance civile est un acte public. Non seulement elle fait appel à des principes publics, mais encore elle se manifeste publiquement. Elle s'exerce ouvertement avec un préavis raisonnable, elle n'est pas cachée ou secrète. On pourrait la comparer à un discours public et, étant un appel public, c'est-à-dire l'expression d'une conviction politique profonde et sincère, elle a lieu sur le forum public.
- #4 C'est pour cette raison parmi d'autres que la désobéissance civile est non violente. Elle essaie d'éviter l'usage de la violence, en particulier à l'égard des personnes, non qu'elle déteste l'usage de la force par principe, mais parce que celle-ci est l'expression ultime de ses revendications. Se livrer à des actes violents susceptibles de blesser et de faire du mal est incompatible avec la désobéissance civile comme appel public.

EXPLIQUEZ LE TEXTE: 1. Définition de la désobéissance civile (#1): 2. (#2) La désobéissance civile est un acte politique, car... 3. (#3) La désobéissance civile est un acte public, car... 4. (#4) La désobéissance civile est un acte non-violent, car...

Le manifeste des 343

Introduction du "Manifeste des 343" rédigée par Simone de Beauvoir (1971)

« Un million de femmes se font avorter chaque année en France.

Elles le font dans des conditions dangereuses en raison de la clandestinité à laquelle elles sont condamnées, alors que cette opération, pratiquée sous contrôle médical, est des plus simples.

On fait le silence sur ces millions de femmes.

Je déclare que je suis l'une d'elles. Je déclare avoir avorté.

De même que nous réclamons le libre accès aux moyens anticonceptionnels, nous réclamons l'avortement libre. »

Question : En quoi ce manifeste illustre-t-il la définition de la désobéissance civile de John Rawls?

Conclusion : Peut-on ou non désobéir à la loi ?

Rappel du problème : Peut-on désobéir à certaines lois parce qu'elles nous paraissent illégitimes, injustes moralement ? Ou, au contraire, faut-il toujours respecter la loi, rester dans la légalité, même si cela va à l'encontre de certaines de nos valeurs morales ?

Le refus de la désobéissance

Si les morales sont relatives (aux époques, aux sociétés et cultures), alors il n'y a pas de raison de désobéir au Droit, qui s'impose à tous les membres de la société. De plus, l'obéissance au lois permet l'ordre social.

- Argument n°1: au nom de quelle loi morale pourrait-on désobéir, si cette loi morale n'est pas celle de tout le monde, si elle n'a pas une visée universelle? La morale est individuelle, elle dépend de la conscience de chacun, alors que le Droit est collectif et protège tout le monde, faibles et forts, pauvres et riches.
- **Argument n°2** : désobéir rompt notre contrat avec l'autorité politique : l'État nous protège, et nous lui obéissons en retour. Si nous désobéissons, nous détruisons les fondements de notre société.

Cette attitude est défendue par Socrate dans le "Criton" (Paton), dans la "prosopopée des lois": même si Socrate sait qu'il a été condamné injustement à mort, il refuse de désobéir à la sentence en s'évadant de prison, parce qu'il considère que la loi de la Cité est au-dessus des citoyens. La légalité est alors toujours supérieure à la légitimité.

Alain, Propos d'un Normand (1912)

Résistance et obéissance, voilà les deux vertus du citoyen. Par l'obéissance il assure l'ordre; par la résistance il assure la liberté. (...) Obéir en résistant, c'est tout le secret. Ce qui détruit l'obéissance est anarchie; ce qui détruit la résistance est tyrannie. Ces deux maux s'appellent, car la tyrannie employant la force contre les opinions, les opinions, en retour, emploient la force contre la tyrannie; et, inversement, quand la résistance devient désobéissance, les pouvoirs ont beau jeu pour écraser la résistance, et ainsi deviennent tyranniques. Dès qu'un pouvoir use de force pour tuer la critique, il est tyrannique. Voilà d'après quoi un citoyen raisonnable peut d'abord orienter ses réflexions.

EXPLICATION DU TEXTE : 1. Quelle est la différence entre "résister" et "désobéir"? 2. Pourquoi, selon Alain, faut-il obéir tout en résistant?

Le choix de la désobéissance

Mais à l'inverse, on peut remarquer que le Droit est relatif (les lois ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre : par exemple, certains légalisent l'avortement, pas d'autres). Si l'on considère qu'au contraire il existe des lois morales universelles, alors, on peut décider de désobéir au nom de la morale. De plus, dans une démocratie, le doit à la désobéissance doit être respecté.

- **Argument n°1**: la morale est supérieure au Droit, car elle vise à établir des valeurs universelles, alors que la loi est relative aux sociétés. Un citoyen doit observer de manière libre et consciente les lois de son pays, et les refuser au nom de sa conscience morale si elles sont mauvaises
- **Argument n°2**: dans une démocratie, l'autorité n'a pas tous les droits et elle ne peut pas aller contre les grands principes de justice. Les citoyens ont le droit de désobéir au nom de ces principes.

C'est la position défendue par Antigone, personnage de la tragédie de Sophocle. Elle désobéit à un décret de Créon (roi de la Cité de Thèbes), qui a ordonné de jeter le corps mort du frère d'Antigone en dehors des murs de la Cité, sans lui donner de sépulture, parce qu'il a trahi la Cité. Antigone désobéit (elle enterre le corps de son frère) au nom d'une loi morale qu'elle pense être universelle : tout le monde a le droit à être traité dignement après sa mort, quoi qu'il ait fait. La légitimité parfois ici supérieure à la légalité.

Créon - Et tu as osé passer outre à mes lois?

Antigone – Oui, car ce n'est pas Zeus qui les a proclamées, et la Justice qui siège auprès des dieux de sous terre n'en a point tracé de telles parmi les hommes. Je ne croyais pas, certes, que tes édits eussent tant de pouvoir qu'ils permissent à un mortel de violer les lois divines : lois non écrites, celles-là, mais infaillibles. Ce n'est pas d'aujourd'hui ni d'hier, c'est de toujours qu'elles sont en vigueur, et personne ne les a vues naître. Leur désobéir, n'était-ce point, par un lâche respect pour l'autorité d'un homme, encourir la rigueur divine? Je savais bien que je mourrais ; c'était inévitable - et même sans ton édit! Si je péris avant le temps, je regarde la mort comme un bonheur. Quand on vit au milieu des maux, comment ne gagnerait-on pas à mourir? Non, le sort qui m'attend n'a rien qui m'afflige. Si j'avais dû laisser sans sépulture un corps que ma mère a mis au monde, alors j'aurais souffert ; mais ce qui m'arrive m'est égal.

Explication	du	texte	:	Quels	sont	les	arguments	d'Antigone	pour	désobéir	aux	ordres	du	roi
Créon?														

Synthèse

Pour des raisons d'hygiène et de respect des différences entre les hommes et les femmes, votre pays (une démocratie) vote une loi qui oblige à couper les cheveux de tous les hommes et impose une longueur de 5 mm maximum. Camille défend l'idée qu'il faut obéir à cette loi, tandis qu'Alix défend l'idée qu'il faut y désobéir. Développez les arguments des deux personnages.

Camille	Alix